

**PARC NATIONAL D'OPÉMICAN**  
**PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE, PLAN D'INTERVENTION**  
**TRAVAUX 2018**



**Avril 2018**

## **ÉQUIPE DE RÉALISATION**

### **SÉPAQ**

Annie Vigneault      Chargée de projets

### **Archéologue**

Jean-Yves Pintal      Chargé de projets, rédaction.

## INTRODUCTION

En 2011, le MDDEP déposait un bilan des connaissances qui faisait état des principales caractéristiques qui justifiaient la création du parc national d'Opémican au Témiscamingue (Cloutier 2011). S'en est suivi l'élaboration d'un plan provisoire d'aménagement (Cloutier 2012). À la demande du gouvernement du Québec et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP, la SÉPAQ a entrepris les démarches nécessaires à la création de ce parc.

Parmi les caractéristiques évoquées, l'histoire et l'archéologie ressortaient comme des éléments d'importance. D'une part, la présence amérindienne y est ancienne (plus de 5 000 ans AA) et elle se poursuit encore aujourd'hui, les réserves algonquines de Hunter's Point et de Kebaowek se trouvant tout à côté des limites proposées pour le parc. Par ailleurs, les Algonquins de la rivière des Outaouais et d'autres nations avoisinantes ont joué un rôle majeur dans la traite des fourrures aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles.

En ce qui concerne l'occupation eurocanadienne, l'expansion de l'exploitation forestière à partir du début du 19<sup>e</sup> siècle a eu des impacts majeurs sur la région. De nombreux chantiers sont aménagés et la rivière des Outaouais, incluant le lac Témiscamingue, seront au cœur d'une activité qui a longtemps marqué l'imaginaire québécois, celle des « cageux » ou « raftmen ». Une fois cette pratique abandonnée, Opémican se tournera vers une nouvelle technologie, celle des estacades. De simple pointe de terre accueillant une auberge au début des années 1880, Opémican deviendra rapidement un centre industriel régional dont l'importance ne décroîtra qu'une centaine d'années plus tard.

Tous ces événements, de la présence d'une simple famille amérindienne campant à la pointe Opémican à l'émergence d'un complexe industriel forestier, ont laissé des vestiges sur ce territoire. C'est dans le but de bien intégrer la variable archéologique dans le plan d'action de la SÉPAQ que la production du présent cadre de gestion s'inscrit.

## **ACTIONS ANTÉRIEURES**

La pointe Opémican a été classée site patrimonial par le gouvernement du Québec en 1983 pour ses valeurs artisanales, industrielles et technologiques. L'histoire, le point de vue des ouvriers et l'architecture de ce lieu ont été décrits par les travaux de Lemire (1987), de Léonidoff (1979) et de Riopel (1987).

Dans le cadre de la création du parc national d'Opémican, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont commandé une évaluation patrimoniale des bâtiments présents à la pointe Opémican (Aecom 2011).

La même année, un premier inventaire archéologique de la pointe Opémican a été effectué (Archéo-08, 2011). Ces travaux ont permis de révéler la présence de vestiges d'occupations amérindienne et eurocanadienne concrétisant de fait le potentiel archéologique de ce secteur.

En 2014, le GRAO a d'abord produit un état des lieux pour la zone d'information archéologique CfGt-a. Ce site a par la suite été reconnu comme site archéologique officiel et il porte maintenant le code CfGt-8 (GRAO 2014). Puis, le GRAO a effectué un inventaire partiel de la pointe, tout en supervisant la réalisation de sondages géotechniques (GRAO 2015). Cette intervention a permis de retrouver de nombreux vestiges et artefacts, confirmant en cela la valeur archéologique des lieux.

Préalablement à l'aménagement d'une nouvelle route d'accès, d'un puits de captage et de la caractérisation des sols, des travaux d'inventaire ont été faits par Archéo-08 en 2016 et en 2017. Entre-temps une étude de potentiel a été réalisée pour le secteur de la pointe Opémican (Pintal 2016) et un inventaire des aires de camping a suivi (Pintal 2016).

À l'exception des travaux réalisés en bordure du lac Témiscamingue et à l'intérieur des limites du complexe forestier de la pointe Opémican, les autres inventaires n'ont pas abouti à la découverte de nouveaux sites archéologiques. Ces résultats semblent confirmer, pour l'instant, les conclusions de l'étude de potentiel.

Par ailleurs, un plan de gestion archéologique des matières résiduelles sur le site CfGt-8 a été produit pour la SÉPAQ en 2017 (Pintal 2017). La même année, une étude de potentiel pour le secteur Kipawa du parc national a été déposée (Pintal 2017).

Comme on peut le constater, la SÉPAQ a déjà franchi plusieurs étapes pour la réalisation de son plan de gestion archéologique intégré du parc national Opémican :

- Inspection visuelle préalable ;
- Inventaires ;
- Études de potentiel.

Les acteurs sont bien définis, les responsables s'assurant que des travaux archéologiques soient effectués préalablement à tout projet d'aménagement susceptible d'affecter les sols de ce secteur. Des firmes de consultant en archéologie sont intervenues à quelques reprises. Les contraintes et les possibilités de ce secteur sont mieux connues de tous.

Certaines portions du parc (ex. lac Kipawa) n'ont pas encore été abordées, tout simplement parce qu'aucun aménagement n'y est prévu à court terme.

À ce stade-ci de l'avancement des travaux nécessaires à l'ouverture du parc, la SÉPAQ doit maintenant effectuer des travaux sur une partie de la zone patrimoniale, celle de la pointe Opémican. C'est là que se concentre la majeure partie du potentiel archéologique identifiée à ce jour (figures 1 à 3, tableau I)

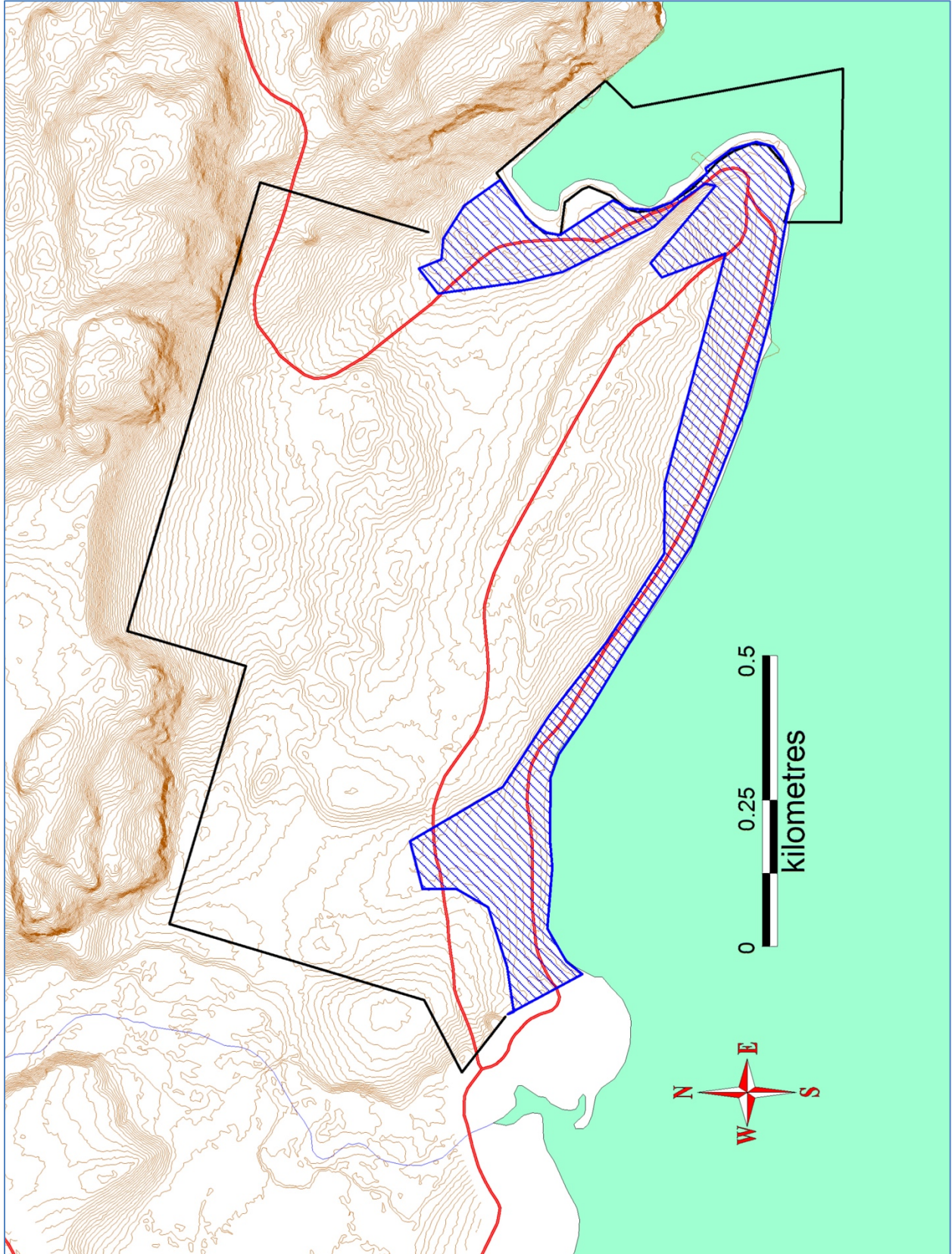


Figure 1 Potentiel d'occupation amérindienne (polygone hachuré bleu) (Pintal 2016)

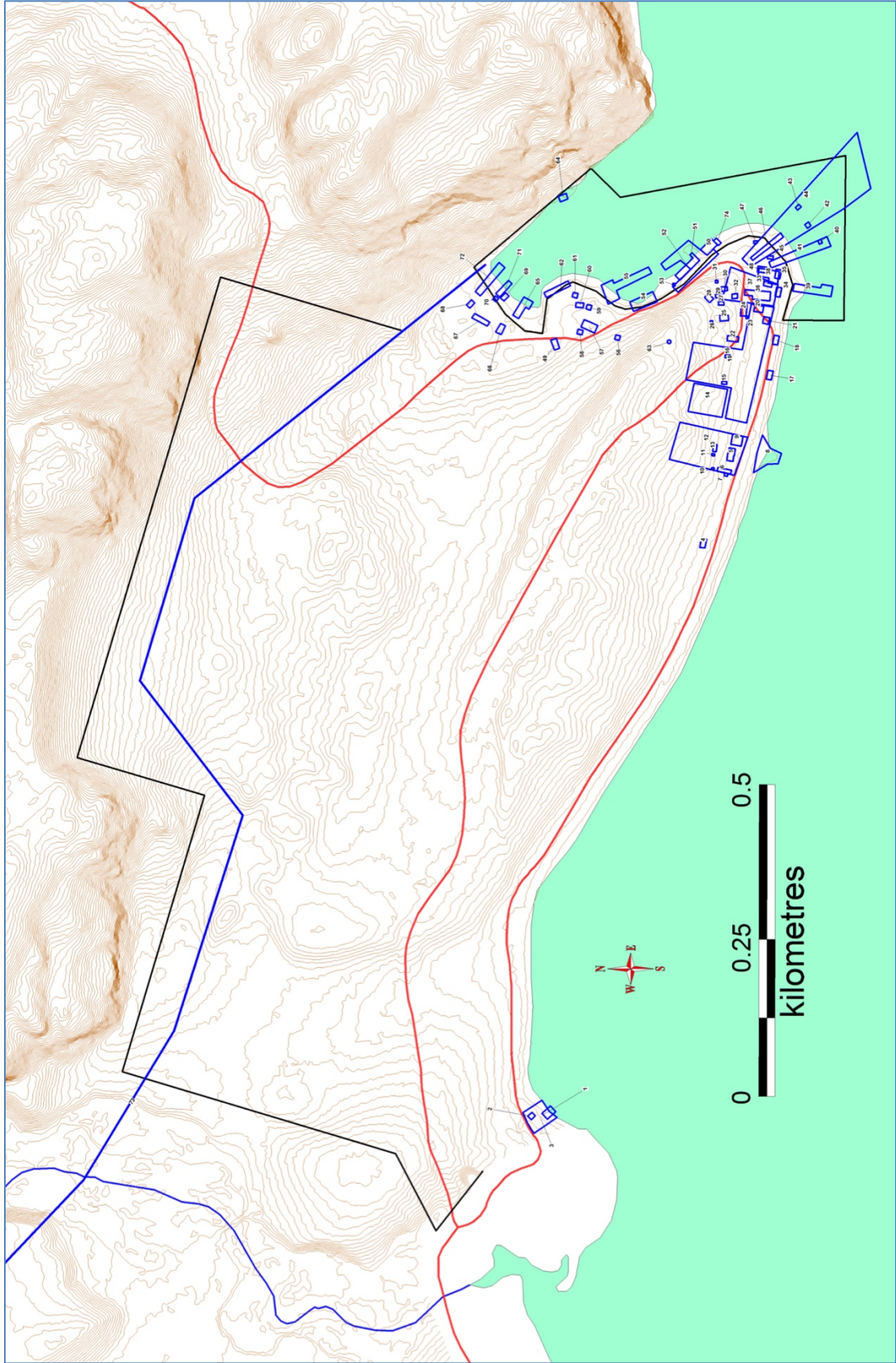


Figure 2 Potentiel d'occupation eurocanadienne (Pintal 2016)

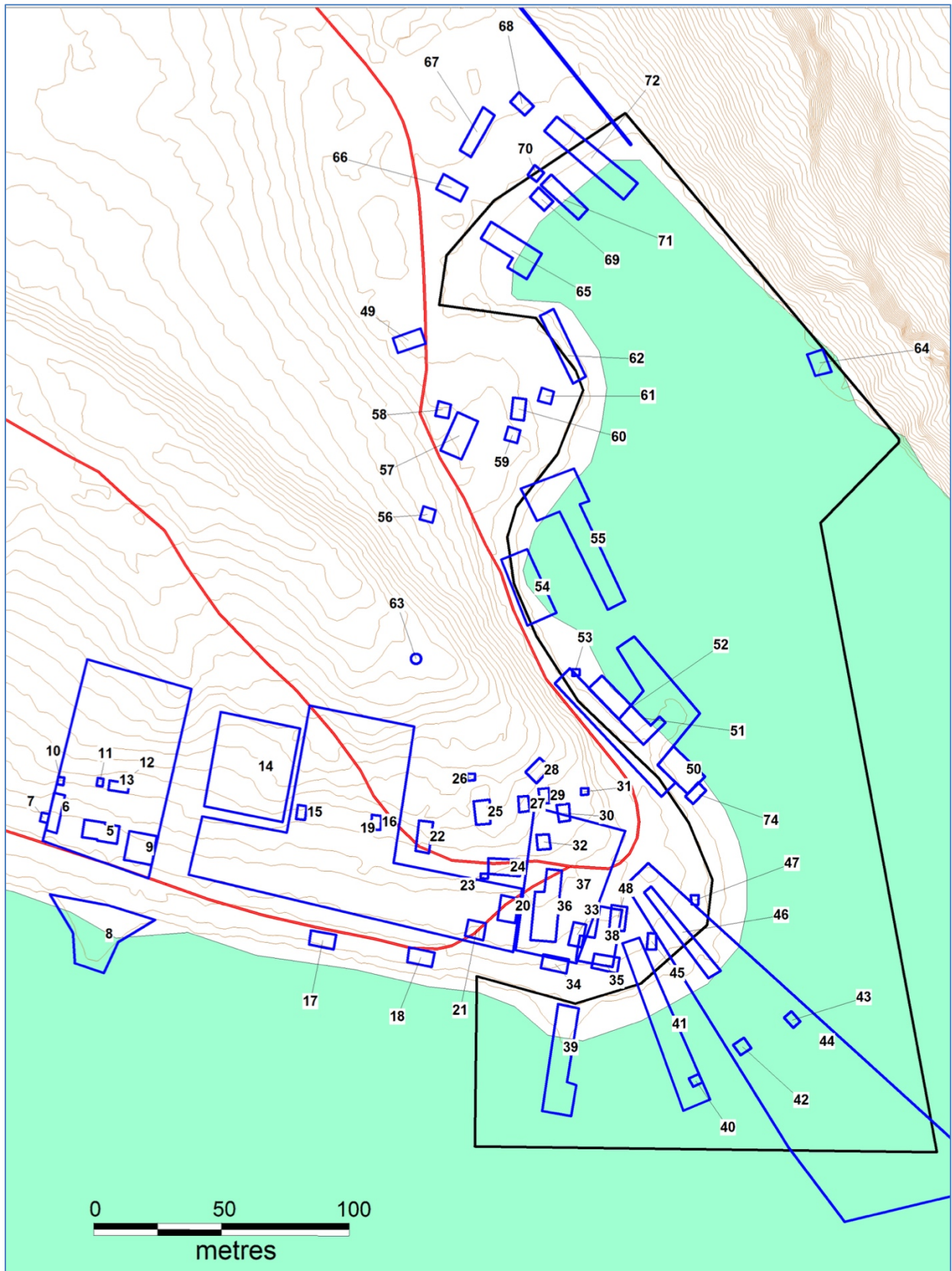


Figure 3 Potentiel d'occupation eurocanadienne (détail) (Pintal 2016)



Tableau I : Liste des éléments archéologiques

Potentiel Opémican	notes	Année
1	Moulin à scie	1904
2	Bâtiment secondaire moulin	1904
3	Potentiel moulin à scie	1900
4	Réservoir d'eau	
5	Maison surintendant	1904
6	Hangar à bois	1930
7	Bâtiments secondaires	1940
8	Quai maison surintendant	1904
9	Ancien potager	1940
10	Latrine	1940
11	Remise	1940
12	Hangar	1940
13	Terrain défriché-culture	1940
14	Verger	
15	Bâtiment secondaire	1940
16	Bâtiment secondaire	1940
17	Bâtiment	1940
18	Bâtiment	1940
19	Potager	
20	Hangar à bois	1940
21	Latrine	1940
22	Bâtiment-dortoir	1940
23	Bâtiment	1940
24	Bâtiment-hangar à bois	1940
25	Bâtiment	1940
26	Bâtiment	1940
27	Bâtiment	1960
28	Réservoir à mazout	1960
29	Bâtiment	1960
30	Bâtiment	1960
31	Bâtiment	1960
32	Caveau à légume	1940
33	Bâtiment – puits à proximité	1940
34	Bâtiment	1940
35	Bâtiment	1940
36	Auberge	1883
37	Établissement Jodoin	1883
38	Bureau-entrepôt	1960
39	Quai	1904

<b>Potentiel Opémican</b>	<b>Notes</b>	<b>Année</b>
40	Caisson	
41	Quai	1940
42	Caisson	
43	Caisson	
44	Quai	1940
45	Bâtiment	1940
46	Rampes et cales sèches	1904
47	Bâtiment	1940
48	Bâtiment	1940
49	Bâtiment	1940
50	Forge	1900
51	Quai	1900
52	Chalouperie	1900
53	Bâtiment	1960
54	Hangar à chaloupes	1940
55	Bâtiment-entrepôt-quai	1940
56	Chaudière de bateau	
57	Hangar à chaux et à peinture	1930
58	Bâtiment	1940
59	Bâtiment	1940
60	Bâtiment	1970
61	Chaloupe	
62	Hangar à estacades	1970
63	Chateau d'eau	1940
64	Ancrage	1940
65	Bâtiment-entrepôt-quai	1940
66	Bâtiment	1940
67	Bâtiment-grange	1940
68	Bâtiment (entrepôt à briques)	1940
69	Bâtiment	1940
70	Bâtiment	1940
71	Bâtiment-entrepôt-quai	1940
72	Bâtiment-entrepôt-quai	1940
73	Clôture	1940
74	Remise à fer	1940

## LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT, D'ACCESSIBILITÉ ET DE PRÉSERVATION

La conservation des parcs nationaux du Québec repose sur les trois principes suivants :

- ❖ Premier principe :  
La conservation doit avoir préséance sur la mise en valeur.
- ❖ Deuxième principe :  
L'intégrité écologique doit être maintenue ou restaurée.
- ❖ Troisième principe :  
Le principe de précaution<sup>17</sup> doit être au cœur de toutes les décisions.

Cloutier 2012

Dans son plan directeur provisoire, le MDDEP fait état d'une contrainte légale liée au statut de site patrimonial classé de la pointe Opémican.

### *Les contraintes d'ordre patrimonial ou culturel*

La présence du site historique d'Opémican est une richesse indéniable du projet de parc national d'Opémican. Puisqu'il s'agit d'un site classé historique par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), l'ensemble du territoire et des bâtiments qui s'y trouvent sont donc protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels<sup>16</sup>. Par conséquent, tous les travaux de construction, de réhabilitation ou d'aménagement devront faire l'objet d'une autorisation délivrée par le ministre responsable.

Cloutier 2012

Les démarches pour obtenir lesdites autorisations sont en cours pour certains travaux prévus sur le site patrimonial de la pointe Opémican. Elles reviendront à l'ordre chaque fois que la SÉPAQ voudra intervenir sur ce site. Cela est d'autant plus vrai que l'on sait maintenant que cette pointe recèle non pas un potentiel, mais bien un patrimoine archéologique réel relatif à une occupation

amérindienne préhistorique et probablement historique, à un établissement eurocanadien de type domestique et à un complexe industriel.

Enfin, les sites archéologiques devront faire l'objet de mesures de protection particulières si l'on veut éviter d'en modifier l'intégrité lors des travaux de mise en valeur du territoire. Il faut savoir qu'un aménagement pour lequel le sol doit être travaillé est susceptible de porter atteinte à l'intégrité d'un site archéologique situé souvent à moins de 10 cm de la surface. Pour cette même raison, tout projet d'aménagement à l'intérieur du parc devrait faire l'objet d'une étude de potentiel archéologique préalablement aux travaux.

Cloutier 2012

Tel que mentionné précédemment, les secteurs de la pointe Opémican et de Kipawa ont fait l'objet d'une étude de potentiel. Cette partie du plan de gestion est complétée pour les secteurs appelés à être développés à court terme.

Dans son plan directeur provisoire, le MDDEP énonce trois principes soutenant les conditions d'ouverture et d'accessibilité d'un parc.

Ainsi, les activités et les services proposés dans le parc national d'Opémican doivent prioritairement concourir à l'atteinte des objectifs qui découlent de la mission de ces territoires en offrant un produit de qualité et respectueux du milieu naturel. L'offre d'activités et de services est basée sur les trois principes suivants :

- ❖ Premier principe :  
Les activités et les services doivent exercer un impact minimal acceptable sur le patrimoine.
- ❖ Deuxième principe :  
Les activités et les services doivent favoriser la découverte du patrimoine.
- ❖ Troisième principe :  
Les activités et les services doivent favoriser l'accessibilité.

Cloutier 2012

À certains égards, l'archéologie doit répondre à ces conditions en permettant l'ouverture du territoire et la mise en valeur des principaux vestiges. Elle doit être en mesure d'intervenir afin de libérer certains espaces ou, au contraire, recommander que certains projets d'aménagement soient déplacés.

Dans le but de préserver les vestiges et artefacts susceptibles d'être présents dans les zones appelés à être développés dans le cadre des travaux nécessaires pour faciliter l'ouverture et l'accessibilité au parc, les énoncés suivants ont été émis par le MDDEP.

De plus, une évaluation du potentiel archéologique sera faite dans les sites visés par un aménagement, selon les recommandations du MCCCCF. À la pointe Opémican, puisque le potentiel archéologique est évident, des fouilles archéologiques seront faites préalablement à la phase de construction et une surveillance de chantier sera assurée par un archéologue, au cas où des découvertes fortuites seraient faites. En tout temps, le gestionnaire du parc devra respecter les exigences du MCCCCF si des travaux d'aménagement devaient se faire dans les secteurs qui présentent un fort potentiel archéologique. Les travaux de fouilles visant la mise en valeur de certains sites devront être autorisés par le MCCCCF, en vertu de la Loi sur les biens culturels.


Cloutier 2012

Des recommandations d'inventaire et de relevés figurent dans les études de potentiel déposées. Advenant la découverte de vestiges ou de concentrations d'artefacts importants, des fouilles plus étendues pourraient être recommandées. C'est sur la base de ces principes, énoncés et recommandations que doit s'articuler le plan de gestion des travaux prévus pour l'année 2018.

## LES TRAVAUX PRÉVUS

Préalablement à l'ouverture du parc prévu en 2019, la SÉPAQ doit effectuer certains travaux à l'intérieur de la zone patrimoniale dans ou à proximité des bâtiments encore existants : restauration de quais, de caissons, de glissières, de bâtiments, installations d'utilités publiques, balisage des voies de circulation, etc. (figure 4 à 10).

Certains de ces travaux auront très peu d'impact sur le sous-sol (enrochement en surface, usage sans transformation des chemins existants, etc.), tandis que d'autres sont susceptibles de l'affecter sérieusement (excavation en bordure des bâtiments existants). Certaines zones, par exemple au nord du bungalow, ont été perturbées par d'anciens travaux d'excavation, ce qui vient limiter d'autant la possibilité d'y découvrir des sols archéologiques intacts. Certains secteurs apparaissent perturbés en surface (sols agricoles), mais on peut encore y observer la présence d'artefacts amérindiens (sud-est auberge Jodoin).

Par ailleurs, aucune intervention n'est prévue à court terme pour certaines sections du parc (ex. : subaquatique  lac Kipawa, rivière Kipawa, etc.). Ce cadre de gestion ne s'adresse qu'aux travaux prévus apparaissant sur les figures 5 à 10.

Si l'on exclut la zone du dépotoir, à ce jour seul le GRAO a effectué un inventaire archéologique à l'intérieur des limites de la zone patrimoniale. Les résultats de ces travaux indiquent la présence de matériel préhistorique à l'est du bungalow, à l'ouest de l'auberge Jodoin, autour de la maison du surintendant et à l'ouest de cette dernière. Les sols apparaissent plutôt perturbés autour de l'auberge et du bungalow, mais plusieurs éclats de taille de la pierre, outils et os calcinés y ont été recueillis. À l'est de l'auberge Jodoin, l'érosion des sols et du talus menant à la rive du lac laissent entrevoir la présence de nombreux artefacts préhistoriques et vestiges de foyer.

Pour ce qui est de l'occupation eurocanadienne, les travaux du GRAO ont permis de mettre au jour, de nombreux vestiges et dépôts d'artefacts sur toute la pointe Opémican, du fond de la baie jusqu'à la maison du surintendant. Parmi ces découvertes, mentionnons la présence des vestiges d'un des bâtiments connexes à l'auberge Jodoin (maçonnerie de pierres) juste au sud du champ d'épuration.

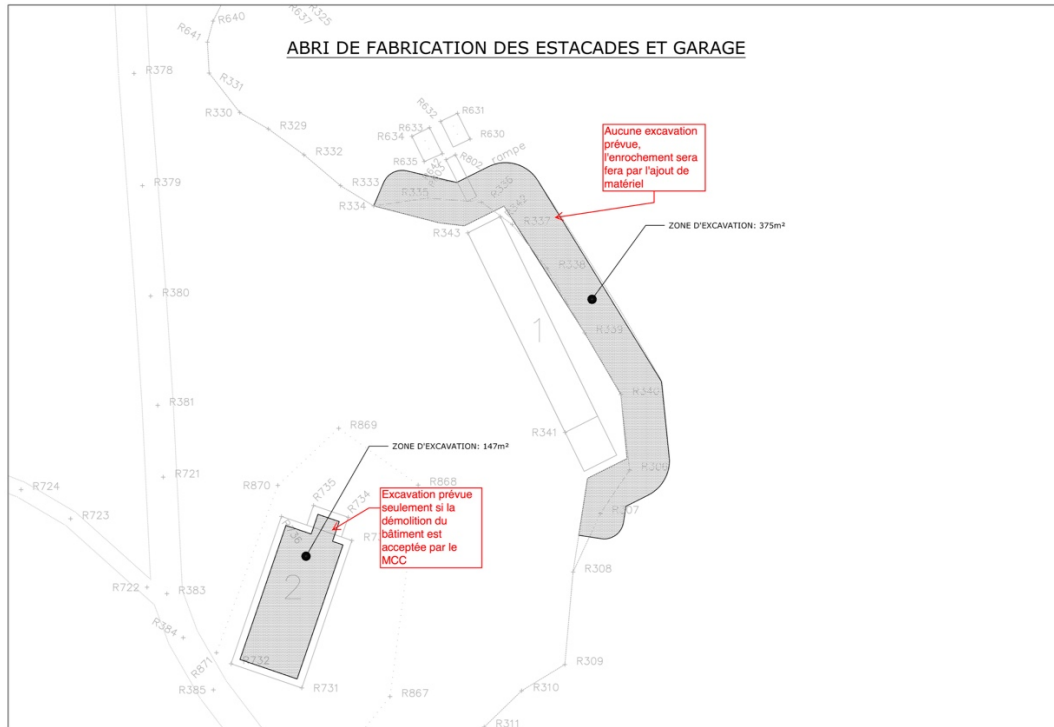


Figure 5 Travaux d'excavations prévus autour du hangar à estacades et du garage

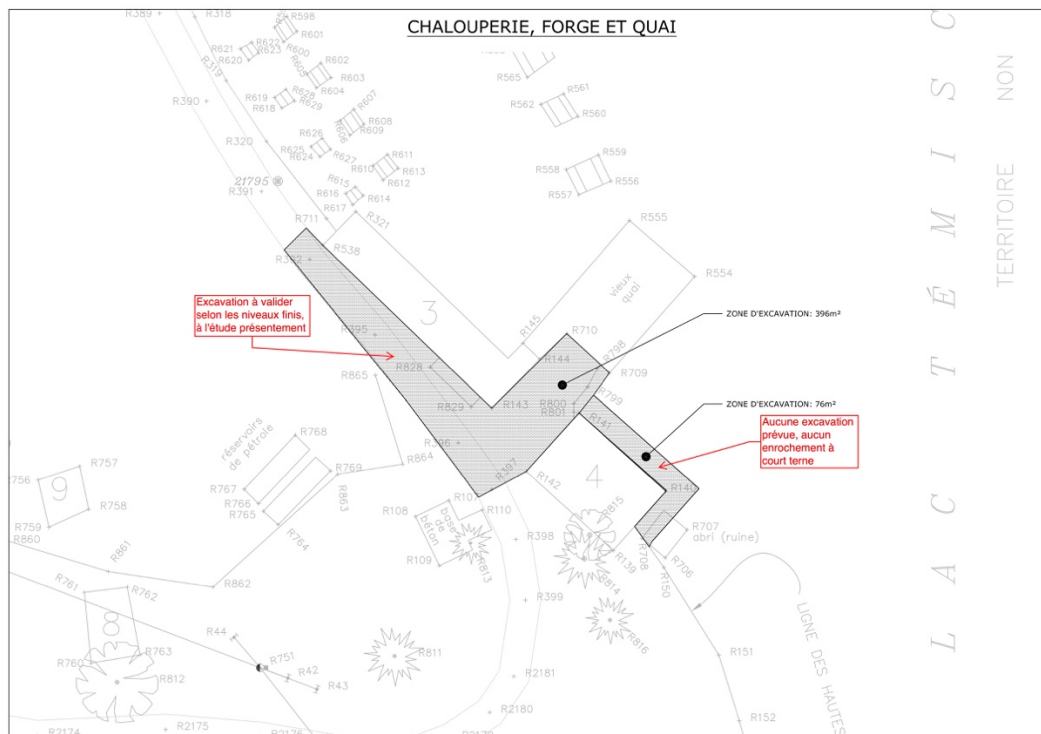


Figure 6 Travaux d'excavations prévus dans la zone de la chalouperie, de la forge et du quai (SÉPAQ 2017)

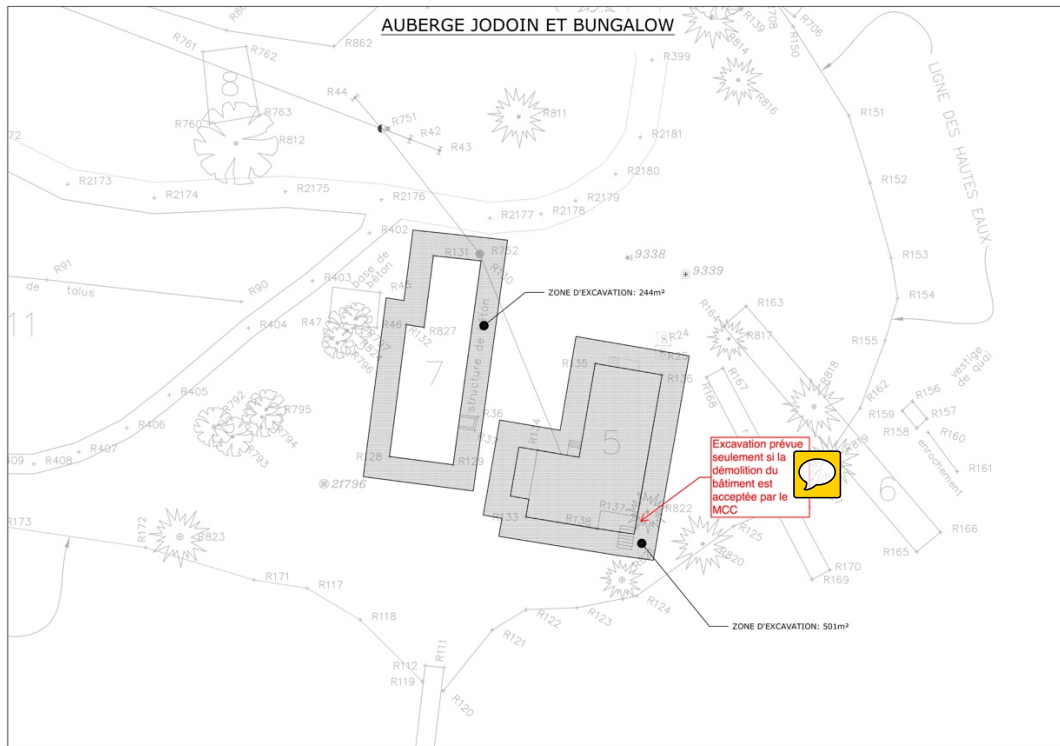


Figure 7 Travaux d'excavations prévus dans le secteur de l'auberge Jodoïn et du bungalow (SÉPAQ 2017)

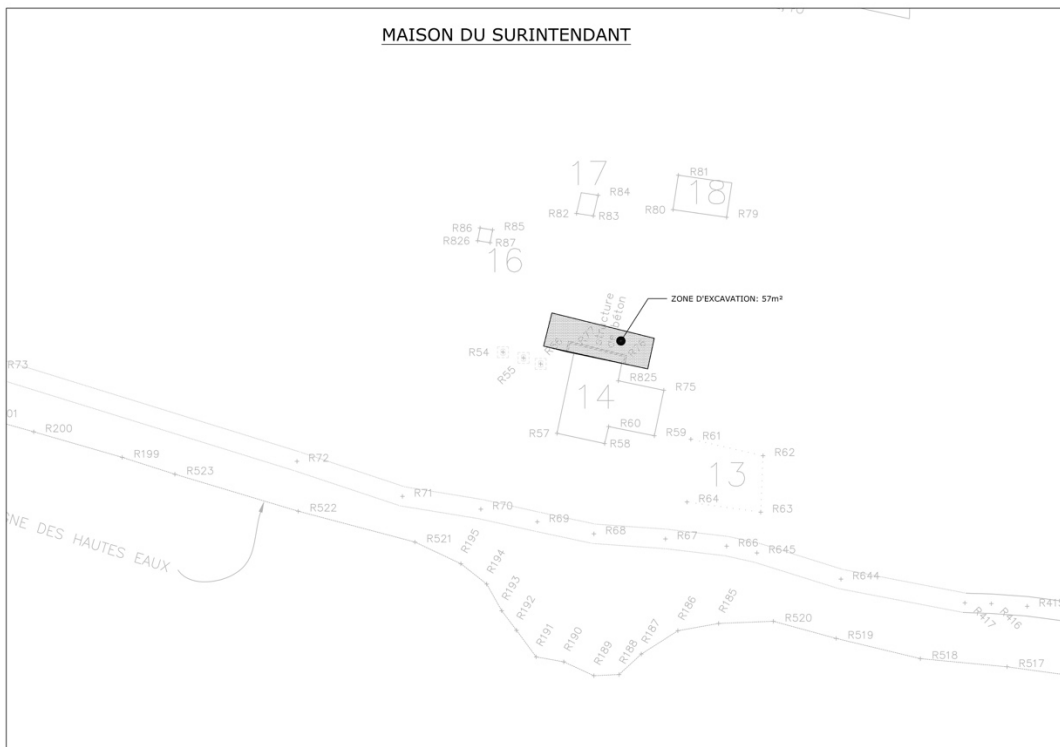


Figure 8 Travaux d'excavations prévus dans le secteur de la maison du surintendant (SÉPAQ 2017)







En se basant sur les résultats de l'étude de potentiel et sur les découvertes archéologiques à ce jour, voici les recommandations pour les travaux prévus par la SÉPAQ en 2018 :

- moulin Latour ; aire de circulation, inspection visuelle, inventaire manuel (sondages), figure 10 ;
- maison du surintendant : aire de circulation, excavation, inspection visuelle, inventaire manuel (sondages), figures 8 et 9 ;
- abri de fabrication des estacades jusqu'au sud-est de l'auberge Jodoin : inspection visuelle et sondages systématiques des aires de circulation et du pourtour des bâtiments (figures 5, 6, 7, et 8 ;
- fond de la baie : inspection visuelle et sondages systématiques ;
- est de l'auberge Jodoin, prévoir des mesures pour limiter l'érosion des sols.

Advenant la découverte de concentrations d'artefacts ou de vestiges, des relevés devront être effectués. Il faut prévoir délimiter les vestiges, documenter leur mode de construction et identifier leur fonction. Il en va de même pour les concentrations d'artefacts, principalement ceux de nature préhistorique.

Comme la pointe Opémican a été un site industriel en activité jusque dans les années 1970, il faut s'attendre à ce que les sol soient perturbés en grande partie. Cela est d'autant plus probable que de vastes espaces ont aussi été cultivés.

## **CONCLUSION**

La SÉPAQ a eu le mandat de procéder à la création du parc Opémican. Pour ce faire, elle a mis sur pied une équipe de direction qui supervise toutes les étapes, de l'aménagement de chemins d'accès à la décontamination des sols, en passant par la restauration des bâtiments existants et le développement des aires d'accueil et de camping.

La variable archéologique ayant été identifiée dès le dépôt du plan d'aménagement provisoire. Des firmes d'archéologie ont été engagées afin de procéder à des inventaires préalables et à des supervisions. Deux études de potentiel ont été déposées.

Comme la SÉPAQ s'apprête à intervenir plus spécifiquement à l'intérieur des limites de la zone patrimoniale, elle doit obtenir les autorisations nécessaires au MCC, responsable de ce site patrimonial classé.

La présente étude a présenté les zones de potentiel et les aires des travaux prévus. Des recommandations d'inventaire systématique ont été émises. Ces travaux devraient être effectués le plus tôt possible afin que les archéologues puissent évaluer l'intégrité des vestiges archéologiques présents. Une fois cette étape franchie, la SÉPAQ pourra plus facilement gérer ce patrimoine dans ces projets d'aménagement. Elle pourra aussi envisager une mise en valeur in situ des vestiges mis au jour et des artefacts recueillis.

## OUVRAGES CITÉS

### AECOM

2011 Étude patrimoniale du site historique du poste de relais pour le flottage du bois d'Opémican. Étude remise au MCC, Québec.

### ARCHÉO-08

2011 Le site Opémican : expertise archéologique. Rapport remis au MCC, Québec.

2016 Rapport d'intervention archéologique. inventaire archéologique de la route d'accès et d'un puits de captage au parc national d'Opémican. SÉPAQ. Rapport remis au MCC, Québec.

2017 Rapport d'intervention archéologique. Surveillance des travaux de caractérisation des sols et des sédiments, parc national d'Opémican. SÉPAQ. Rapport remis au MCC, Québec.

### CLOUTIER, M.

2011 Projet de parc national d'Opémican. État des connaissances. MDDEP, Québec.

2012 Projet de parc national d'Opémican. Plan directeur provisoire. MDDEP, Québec

### GROUPE DE RECHERCHE DE L'OUTAOUAIS

2014 Le site patrimonial du poste de relais pour le flottage du bois d'Opémican (CfGt-a). Rapport remis à la SÉPAQ, Québec.

2015 Évaluation archéologique préliminaire et surveillance des travaux de caractérisation des sols de 2014. Le site patrimonial du poste de relais pour le flottage du bois d'Opémican – CfGt-8. Rapport déposé au MCC, Québec.

### LEMIRE, N.

1987 Histoire de l'exploitation forestière du flottage du bois et du site d'Opémican. Travail présenté à la Société historique d'Opémican.

### LÉONIDOFF, G.-P.

1979 Le complexe forestier d'Opémican au Témiscamingue. Étude remise au MCC, Québec.

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

2015 L'appréciation par les valeurs préconisée par le règlement sur la recherche archéologique. Cadre de référence. Direction de l'archéologie et du développement culturel autochtone.

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

2018a Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ, carte 31L14). Gouvernement du Québec, Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

2018b Cartographie des sites et des zones d'intervention archéologiques du Québec (carte 31L14). Gouvernement du Québec, Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

2018c Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ). Gouvernement du Québec, Québec.

PINTAL, J.-Y.

2016 Parc national d'Opémican. Secteur de la pointe d'Opémican. Étude de potentiel archéologique. Étude remise à la SÉPAQ, Québec.

2016 Parc national d'Opémican. Aménagement de la zone de services. Hébergements d'expérience, boucles A, B et C. Boucle Hutopia. Inventaire archéologique. Rapport remis au MCC, Québec.

2017 Parc national d'Opémican. Secteur rivière Kipawa. Étude de potentiel archéologique. Étude remise à la SÉPAQ, Québec.

2017 Parc national d'Opémican. Le site patrimonial du poste de relais pour le flottage du bois d'Opémican. Plan de gestion des matières résiduelles sur le site CfGt-8. Rapport remis à la SÉPAQ, Québec.

RIOPEL, M.

1987 Opémican, au cœur de l'histoire de la forêt et de la drave aux lacs Témiscamingue et Kipawa. 1860-1987. Rapport présenté au Comité de gestion d'Opémican.

1996 L'ouverture et le développement du Témiscamingue 1885-1950. In Odette Vincent (sous la direction de) *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue* : 165-196. Institut québécois de recherche sur la culture, Collection Les régions du Québec 7.